

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire (no.3) du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 18 décembre 2018** à 19h41, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira  
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Bernard Groulx, Normand Pigeon, Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale  
et Catherine Fortier-Pesant, greffière

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H41**

**2018-12-390 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**2018-12-391 RÈGLEMENT NO 540 – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 – ADOPTION**

Considérant que l'avis de motion du règlement no 540 a été dûment donné et le projet de règlement présenté lors de la séance du 11 décembre 2018.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le Règlement no **540**, intitulé « Règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2019 ».

**2018-12-392 RÈGLEMENT NO 541 – RÈGLEMENT CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION**

Considérant les articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant qu'il y a lieu de créer une réserve financière pour le financement des dépenses en matière de sécurité incendie;

Considérant que l'avis de motion du Règlement no 541 a été dûment donné et le projet de règlement présenté lors de la séance du 11 décembre 2018;

Considérant que le règlement est assujetti à l'approbation des personnes habiles à voter.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Règlement no **541**, intitulé « Règlement constituant une réserve financière pour le financement des dépenses en matière de sécurité incendie ».

2018-12-393 RÈGLEMENT HORS COUR DOSSIER D'EXPROPRIATION –  
SERVITUDES POUR CHEMIN D'ACCÈS ET ENROCHEMENT POUR  
STABILISATION DE TALUS AU 12, 150<sup>E</sup> AVENUE – DOCUMENTS  
DE TRANSACTION ET REÇU-QUITTANCE – AUTORISATION DE  
SIGNATURE

Considérant que la Ville a du faire procéder à des travaux de stabilisation de talus dans les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150<sup>e</sup> Avenue pour éliminer tout risque de glissement de terrain fortement rétrogressif dans ces secteurs;

Considérant que les travaux de stabilisation de talus ont impliqué la construction, sur des terrains privés, de chemins d'accès vers le site des travaux;

Considérant que les tentatives d'arriver à une négociation de gré à gré avec les propriétaires du lot 2 068 060 du Cadastre du Québec, circonscription de Vaudreuil, ont été vaines;

Considérant que la Ville a dû entreprendre des procédures d'expropriation en vertu des articles 570 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) pour une servitude temporaire pour la construction du chemin d'accès et une servitude permanente pour l'enrochement en bas de talus;

Considérant que les parties ont convenu de mettre un terme à ces dossiers en concluant un règlement hors cour.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver le règlement hors cour dans les dossiers nos. SAI-M-267914-1711 et SAI-M-268912-1712 du Tribunal administratif du Québec et d'autoriser la signature du document de transaction et reçu-quittance à cet effet par la mairesse, Madame Danie Deschênes, ainsi que le document d'avis de règlement par la firme Dunton Rainville SENCRL.

Que la dépense pour ce règlement hors-cour soit puisée à même le Règlement d'emprunt no 523 et ses amendements et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700.

2018-12-394 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION  
GT2018-27 – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION F-150  
USAGÉ

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'un camion F-150 usagé;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 17 décembre 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **30 500 \$** plus taxes applicables à **Renaissance automobile Inc.** pour la fourniture et la livraison d'un camion F-150 usagé, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2018-27.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement, imputée au poste budgétaire 22-300-00-400 et remboursée sur 5 années.

**2018-12-395 OCTROI DE CONTRAT – CENTRE D’ARCHIVES VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant les obligations de la Ville en vertu de la *Loi sur les archives* (R.L.R.Q. c. A-21.1);

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 4 fournisseurs pour un projet de mise à jour de ses archives.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d’octroyer un contrat au montant de **24 779,80 \$** plus taxes applicables à **Centre d’archives de Vaudreuil-Soulanges** pour la phase I d’un projet de mise à jour des archives de la Ville qui comprendra la préparation d’un nouveau plan de classification, d’un calendrier de conservation, de politiques de gestion documentaire et la formation des employés de la Ville pour l’utilisation et l’application de ces nouveaux outils.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 02-141-00-418.

**2018-12-396 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES AD2018-02 – FOURNITURE D’ASSURANCES GÉNÉRALES POUR LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L’ÎLE-PERROT POUR L’ANNÉE 2018-2019**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres pour la fourniture d’assurances générales pour la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019;

Considérant que suivant cet appel d’offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 décembre 2018;

Considérant que la firme consultante de la Ville a procédé à une analyse de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d’octroyer un contrat au montant de **106 650 \$** plus taxes applicables à **BFL CANADA INC.**, pour la fourniture d’assurances générales pour la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres AD2018-02.

Domage aux biens	25 785 \$
Bris des équipements	1 400 \$
Délits	1 976 \$
Responsabilité civile générale	52 351 \$
Responsabilité civile excédentaire	4 727 \$
Responsabilité municipale	9 152 \$
Automobile des propriétaires	5 478 \$
Assurance fiduciaires	2 780 \$
Responsabilité pollution	3 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>106 650 \$</b>

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée aux postes budgétaires appropriés.

2018-12-397 **INSTALLATION DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR L’AVENUE FOREST À PROXIMITÉ DE LA RUE DU PINACLE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Bruno Roy et résolu de permettre l’installation de panneaux « **interdiction de stationner** » sur l’avenue Forest à proximité de la rue du Pinacle.

**PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS**

2018-12-398 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 19h50.

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/sb

\*\*\*\*\*